

L'appui pédagogique intégré au Valais
di Jean-Michel Roux
Rivista del Servizio di sostegno della scuola media,
no. 18, gennaio 2000, pag. 77-82

1. Objectif général

Introduire une pédagogie permettant au titulaire de s'occuper de tous les élèves par le développement de la différenciation.

2. Objectif spécifique

Venir en aide aux enfants ayant des besoins particuliers (enfants en difficultés scolaires, personnelles, enfants ayant un handicap...) en leur donnant les outils mentaux nécessaires à l'acquisition du programme de base

Avant l'établir des stratégies d'appui de branches (français, mathématiques...), il faut donc aider l'enfant à s'épanouir en classe, par conséquent: chercher les causes du blocage, changer les relations que l'enfant entretient avec les matières scolaires sources d'échec, multiplier les cheminement à l'appropriation du savoir, tout cela implique au préalable une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

Le maître d'appui se met à la disposition de l'enseignant titulaire par une aide globale, dans le sens d'un développement d'une pédagogie répondant aux besoins de tous les élèves, par des échanges, des formes diverses de collaborations et, notamment des interventions en classe.

Pour tenter d'atteindre les objectifs précisés, la démarche vise à la fois le développement de l'individu dans sa globalité et le pouvoir d'assimiler un certain nombre de connaissances de base. D'où une entreprise bâtie sur deux pôles essentiels:

- a) appui global
- b) appui spécifique

Deux formes distinctes en théorie mais imbriquées étroitement dans la dynamique de l'action.

3. L'appui global

"Aider l'enfant à s'épanouir en classe avant de l'aider à assimiler une leçon" (Hutin 1979).

L'appui consiste à cerner les causes du blocage, à en déterminer la nature par la création d'un "espace", en classe ou dans le locale d'appui, où l'enfant, ne retrouvant pas les conditions qui l'ont mis en situation d'échec, se découvre petit à petit, prend connaissance de ses aptitudes comme de ses lacunes, s'exprime plus librement et se libère souvent d'un bon nombre entraves. On s'aperçoit alors que les problèmes ne sont pas dans l'enfant, mais souvent dans les relations des personnes qui s'occupent de lui ou qui se trouvent dans son environnement.

L'essentiel de l'action pédagogique se joue donc sur le plan de l'attitude des enseignants, des parents et des enfants face aux différences individuelles. La nécessité d'une approche systémique devient par conséquent évidente. En jouant sur un registre différent de celui de la classe ordinaire, l'appui préconise en priorité des activités visant essentiellement le développement de la personne, l'acquisition d'une méthode de travail et la prise de conscience des potentialités individuelles.

Cette démarche vise avant tout la constitution de savoir-faire utiles: se mieux connaître - mieux voir - mieux écouter - mieux contrôler - être plus actif - mobiliser rapidement ses sens et son esprit (concentration et attention) - développer une meilleure autonomie - conduire à une certaine objectivité de soi ou des autres. Il ne s'agit pas d'une méthode non directive: l'élève n'est pas livré à lui-même, mais guidé pour être recentré sur un but dont il se serait écarté.

L'appui global demande une approche systématique de l'enfant.

4. L'appui spécifique

De global, l'appui devient plus spécifique lorsque, sans jamais écarter l'objectif de développer l'individu dans sa totalité, on a repéré un certain nombre de lacunes à travers différents apprentissages et qu'on amorce un cheminement individualisé pour que l'enfant puisse s'approprier tel savoir en particulier. Les stratégies d'enseignement ordinaire demandent, dans ce cas, d'être élargies pour atteindre tous les élèves. En multipliant les voies d'accès à la connaissance, on tient compte des différents types d'intelligence, des lois du développement génétique qui déterminent des rythmes d'apprentissage différents, des savoirs antérieurs et des expériences et acquis extra-scolaires.

L'individualisation s'élabore ici dans toute sa plénitude. L'ensemble de la démarche implique au préalable d'admettre l'hypothèse que les enfants différents puissent par des voies diverses profiter de la formation de base; ce qu'un enfant peut apprendre presque tous les enfants le peuvent, si on les met dans des conditions d'enseignement et d'apprentissage favorables. Cette pédagogie exige une grande disponibilité, et du matériel didactique approprié.

L'appui spécifique peut amener à la découverte d'une problématique plus globale.

5. Orientation de l'appui

L'action de l'enseignant d'appui est centrée sur:

a) L'enfant, pour qui le maître d'appui, en accord avec le titulaire, dispense un enseignement spécialisé selon un projet pédagogique établi pour chaque élève en difficulté ou pour de petits groupes.

Pour de faire maître d'appui doit coopérer avec l'enseignant titulaire, notamment par la prévention et la coordination de l'action pédagogique.

b) Les maîtres titulaires et les parents qui participent activement au projet pédagogique. **Le travail en équipes d'enseignants d'appui renforce la confiance, enrichit les expériences mutuelles, apporte des solutions.**

L'accord des parents est nécessaire lorsqu'une mesure d'appui est proposée à l'enfant.

La prise en charge directe des enfants en difficulté peut ainsi être complétée par des tâches visant essentiellement:

a) *La prévention*: les échanges avec les maîtres et les parents permettent souvent d'éviter qu'un enfant avec quelques problèmes scolaires devienne un élève en difficulté ou qu'un enfant avec des troubles du comportement momentanés devienne un "caractériel".

La prévention s'effectue en particulier dans les petits degrés où la collaboration avec les enseignants titulaires est très importante. Dans des cas particuliers, les enfants de classe enfantines peuvent être pris en charge.

b) *La coordination* des actions menées par plusieurs services: Office de l'enseignement spécialisé, Office médico-pédagogique, Service social, médecin, logopédiste, psychothérapeute, etc.

Rôle des psychologues et autres thérapeutes:

- un fois l'observation terminée, en fonction des besoins, le maître d'appui et l'enseignant titulaire peuvent être amenés à proposer aux parents une prise en charge par un thérapeute;
- les psychologues et autres thérapeutes sont des personnes-ressources pour l'enseignant d'appui;
- l'intervention thérapeutique se fait en concertation avec les parents, l'enseignant titulaire et/ou le maître d'appui, si les parents le désirent.

c) *Le diagnostic*: deux regards sur un même enfant. La collaboration de deux enseignants (titulaire et maître d'appui) élargit considérablement le champ du diagnostic qui, jusqu'à ce jour, était surtout ponctuel et orienté sur les tests.

L'isolement de l'enseignant dans sa tâche quotidienne montre que, même dans des classes à faible effectif, les problématiques soulevées ne trouvent pas toujours des solutions satisfaisantes.

6. Fonctionnement

L'appui se déroule à l'intérieur de la classe ordinaire et/ou dans un local comportant un matériel adéquat. Les élèves y sont accueillis par groupe (deux, trois) ou individuellement, pour des durées de 20 à 40 minutes, à raison d'une à trois fois par semaine. En plus des évaluations régulières, un bilan à la fin de chaque trimestre permet d'évaluer la situation afin de mieux adapter l'appui et décider de la poursuite ou non de l'aide spécifique à tel ou tel enfant.

Le nombre de classe à prendre en charge par l'enseignant d'appui dépend de différents facteurs:

- nombre d'élèves en difficulté,
- types de difficultés,
- durée de la prise en charge,
- distances à parcourir pour le maître d'appui itinérant

Sauf cas particuliers et dans la mesure du possible, l'attribution des élèves à un maître d'appui doit se faire de sorte que les élèves soient suivis par le même maître d'appui durant un cycle de formation.

7. Se centrer sur l'enfant

a) En classe

Donner les outils mentaux nécessaires à l'appréhension du savoir. Privilégier la métacognition. (apprendre à apprendre).

- l'observation de l'élève et de l'influence de l'entourage;
- l'intervention par des mesures adaptées selon la situation socio-affective et cognitive de l'enfant;
- l'évaluation des résultats des mesures prises, afin de permettre une régulation et une remédiation continues.

A développer l'enseignement à l'intérieur de la classe ordinaire

- observation de l'enfant par l'enseignant d'appui, lors d'une leçon ou activité collective,
- observation de l'enfant par l'enseignant titulaire lorsque l'enseignant d'appui prend en charge la classe,
- travail individuel avec l'enfant ou un groupe d'enfants lorsque la classe travaille par groupes,
- travail avec l'enseignant titulaire lors d'une phase d'application,
- duo pédagogique,
- accompagnement lors d'un projet pédagogique /théâtre, exposition, situations mathématiques, supports différenciés, cours à niveaux, ...)
- participation aux activités extra-scolaires...

b) Dans le local d'appui

- appui intensif pour débloquer une situation rendant la progression scolaire difficile: troubles dans les aptitudes de base, dans le comportement; ...:
- entraînements didactiques pour combler un retard provoqué par une maladie prolongée, des difficultés familiales ou scolaires;

Le projet pédagogique construit avec et autour de l'enfant doit être limité dans le temps et faire l'objet d'une évaluation constante.

L'enfant doit avoir conscience du contenu et de la durée du projet en être partie prenante, et doit pouvoir mesurer les effets d'une prise en charge ponctuelle.

- aide pour le développement des aptitudes et des attitudes qui permettront à l'élève de tirer le meilleur profit des activités conduites en classe.

8. Activités centrées sur les personnes qui s'occupent de l'enfant:

1. Contacts avec les personnes gravitant autour de l'enfant.
Le maître d'appui joue le rôle de contact entre l'école, les services spécialisés et la famille. Il fait en sorte qu'un projet pédagogique soit mis en place. La responsabilité pédagogique de l'enfant incombe cependant au maître titulaire.
2. Colloques avec les maîtres.
3. Collaboration avec les parents, les enseignants, le personnel de l'Office médico-pédagogique...: recherche en commun des causes des difficultés scolaires et des solutions de remédiation et de coordination des actions.

Le maître d'appui a un rôle privilégié dans la relation individuelle avec les enfants en difficultés. En collaboration avec les divers partenaires de l'école, il devrait jouer un rôle dynamisant dans un centre scolaire, concernant des thèmes pédagogiques et didactiques.

En résumé dans la lutte contre l'échec scolaire, l'appui pédagogique est un moyen dynamique à disposition de l'école pour promouvoir une pédagogie qui se soit pas indifférente aux différences existant entre les élèves. Différencier, sans rejeter, c'est éviter la catégorisation "élève-doué" / "élève-faible" et la marginalisation qui lui est associée; c'est répondre aux besoins de tous les élèves, en se gardant de pratiquer une pédagogie "bonne conscience" pour les "malmenés" du système scolaire.

9. La collaboration enseignant titulaire - enseignant d'appui

Le rôle de l'enseignant spécialisé est de répondre aux besoins des élèves qui demandent un enseignement différent. Il ambitionne une intégration totale ou partielle de ces derniers dans les structures ordinaires de leur formation.

Au niveau de l'Ecole Primaire, l'enseignant d'appui prend en charge ces enfants en collaboration avec les divers partenaires.

L'Appui Pédagogique Intégré (API) poursuit 2 objectifs:

- *Un objectif général* qui tend à introduire une pédagogie permettant au titulaire de s'occuper de tous les élèves par le développement de la différenciation.
- *Un objectif spécifique* qui vise à venir en aide aux enfants ayant des besoins particuliers en leur donnant les outils mentaux nécessaires à l'acquisition du programme de base.
Atteindre ces objectifs nécessite une démarche axée sur 2 pôles distincts théoriquement, mais étroitement imbriqués dans la démarche:
- *L'appui global* par une approche systémique de l'enfant où collaborent les parents, les enseignants, les spécialistes et le maître d'API.
- *L'appui spécifique* pour mieux connaître l'enfant et pour construire à partir de son potentiel.

La procédure habituelle d'une prise en charge en API par les phases suivantes:

1. **Une phase de signalement** à l'enseignant d'API par le titulaire, les parents, l'Office Médico-Pédagogique, l'Office Educatif Itinérant.

2. **Une phase d'observation** globale dans la classe ou en individuel, par des rencontres avec les parents, le titulaire ou les spécialistes.
3. **Une phase de construction de projet pédagogique** où la collaboration entre enseignant titulaire et enseignant d'appui permet:
 - de faire une synthèse des observations par la prise en compte des ressources et des difficultés de l'enfant;
 - de définir les rôles de chacun des partenaires;
 - de fixer des objectifs généraux (globalité de l'enfant) et des objectifs opérationnels (axés sur le programme);
 - de définir des moyens à mettre en œuvre par les enseignants.
4. **Une phase de prise en charge** limitée dans le temps par des interventions en individuel ou dans la classe.
5. **Une phase d'évaluation** des objectifs qui conduira à des remédiations et à une décision de la suite à donner à la prise en charge.

La fonction d'enseignant d'appui est donc de coopérer et de collaborer avec l'enseignant titulaire pour coordonner l'action pédagogique

- par des échanges au niveau des objectifs poursuivis et des formes possibles d'intervention,
- par la collaboration au niveau des attentes et de la connaissance des élèves,
- par des interventions en classe,
- par l'aide qu'il peut apporter à l'intégration des élèves en difficulté,
- par l'observation et l'action centrée sur le fonctionnement de l'élève au sein de la classe,
- par la contribution au développement de la différenciation en mettant en place des stratégies, des formes d'organisation différentes répondant à l'attente de tous les élèves.

L'importance accordée à la collaboration nécessite la mise en place d'une véritable équipe pédagogique dans les centres scolaires où interviennent des enseignants d'appui. L'individualisme du maître dans sa classe ne peut pas permettre d'aller au devant des besoins de chacun des élèves.

Rôle de l'enseignement spécialisé

Présentation de l'enseignement spécialisé en Valais

Répondre aux besoins des élèves qui nécessitent un enseignement différent en tendant vers une intégration totale ou partielle dans les structures ordinaires de formation.

- *Objectif général*
 - Introduire dans la classe ordinaire une pédagogie permettant à l'enseignant titulaire de prendre en charge tous les élèves par le développement de la différenciation
- *Objectif spécifique*
 - Venir en aide aux élèves en difficulté qui fréquentent l'école ordinaire et pour qui des mesures spéciales sont nécessaires.
- *Critères de signalement*
 - Enfant ayant un handicap
 - Enfant ayant redoublé une fois en risque d'échec
 - Enfant en risque d'échec scolaire
 - Enfant en difficulté passagère
- *Réponse aux besoins des enfants*
 - Classe ordinaire avec API
 - Classe ordinaire avec soutien

- Classe ordinaire avec programme adapté
- Classe spéciale: intégrée ou non, observation, adaptation
- Institution
- *L'appui global*
 - Cerner les causes du blocage: approche systémique
 - Mise en place d'activités visant au développement de la personne: registre différent: activités ludiques, activités motivantes, développement des capacités d'apprentissage
 - Mise en place de stratégies en collaboration avec l'enseignant
- *L'appui spécifique*
 - Déterminer les ressources de l'enfant, ses intérêts, ses difficultés
 - Construire à partir des ressources et du potentiel
- *Les formes d'intervention du maître d'appui*
 - Prise en charge dans le local d'appui: observation, travail individuel ou par groupes
 - Observation en classe: observation de l'enfant par l'enseignant d'appui, observation de l'enfant par l'enseignant titulaire
 - Travail avec l'enfant ou un groupe d'enfant dans la classe